

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 18/11/2022	N° de décision 2022-656	Direction de la Commande Publique
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--

Objet : Procédure formalisée n° 22CX016 : Fourniture et installation (hors génie civil) de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Lot 1 : Fourniture, la livraison et la pose de conteneurs enterrés de grand volume nécessaires à la collecte des déchets ménagers (Ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, verre), la maintenance préventive et curative, ainsi que la fourniture et la livraison de pièces détachées.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1, R2124-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de mise en concurrence et d’analyse des offres,

VU l’avis favorable de la Commission d’appel d’offres du 25 octobre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une procédure formalisée ayant pour objet la fourniture et l’installation (hors génie civil) de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets sur la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux. Lot 1 : Fourniture, la livraison et la pose de conteneurs enterrés de grand volume nécessaires à la collecte des déchets ménagers (Ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, verre), la maintenance préventive et curative, ainsi que la fourniture et la livraison de pièces détachées.

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée, la signature d'une procédure formalisée n°22CX016 entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et l'entreprise ASTECH - ZA Plaine d'Alsace - 7 avenue de l'Europe - 68190 ENSISHEIM pour un montant minimum de 50 000€ H.T. et maximum de 3 000 000€ H.T. pour la période initiale.

ARTICLE 2 – Le marché est conclu pour une durée initiale de 2 ans, à compter de sa notification. Il est reconductible deux fois pour une durée d'un an à la demande de la collectivité.

ARTICLE 3 – Les crédits nécessaires au règlement des prestations sont inscrits au budget de l'année considérée de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

ARTICLE 4 – Les conditions de prix et de règlement des prestations sont définies dans le marché dont les pièces contractuelles sont consultables sur demande expresse, en Mairie, auprès de la Direction de la Commande Publique.

ARTICLE 5 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 18 NOV. 2022
Le Président,



Jean-François COPÉ